

signalé que le premier devoir d'un gouvernement était de veiller à ce que chaque citoyen ait les moyens de vivre honnêtement et convenablement. C'est ce que dit expressément la Déclaration canadienne des droits présentée en 1960 et c'était compris dans la Déclaration universelle des droits de l'homme dont l'UNESCO a discuté. Mais lorsque ce principe est oublié, les objectifs du gouvernement manquent leur but et sont absolument inutiles.

● (5.00 p.m.)

Je ne suis pas du tout d'accord avec le ministre des Transports (M. Pickersgill), qui a prétendu aujourd'hui que le député de Winnipeg-Nord-Centre présentait son amendement à des fins politiques. C'est ainsi que j'ai interprété les propos du ministre. S'il tient à faire une mise au point, il n'a qu'à le dire et je le croirai sur parole. C'est toutefois le sens que j'ai attribué à ses paroles. Le ministre des Transports insinue constamment que de tels amendements sont de nature politique et que c'est agir en politicien que d'en présenter. Et l'homme d'État, qu'en fait-on? J'estime, pour ma part, qu'en présentant son amendement, hier, le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé en homme d'État et en toute sincérité. Si les députés prennent la peine de lire son discours, ils y décèleront cette qualité d'un bout à l'autre. Il a parlé de la Déclaration des droits présentée à la Chambre en 1960. Si certains députés trouvent à redire à la Déclaration des droits, qu'ils le disent dès maintenant. Il a parlé de principes et non de programmes électoraux. Je me rappelle ce que certains députés qui marmonnent là-bas ont déclaré au cours de récentes campagnes électorales. J'ignore s'ils tenaient les mêmes propos naguère, car je n'étais pas ici, mais ils ont promis de porter la pension de vieillesse à \$125.

J'ai entendu ces choses pendant la campagne de 1963. Ils les ont oubliées entre 1963 et 1965, puis s'en sont souvenus pendant la campagne de 1965. La seule différence entre les deux programmes électoraux, c'est qu'un nouveau vide a été creusé dans celui de 1965, sans doute parce qu'ils ont perdu quelques ministres dans le bouleversement. Puis ils l'ont oublié après 1965. Étrange comme ils se souviennent, puis oublient. Je ne fais pas un discours politique, je suis un profane. Mais Dieu sait que parfois, la vérité blesse et si elle blesse, tant mieux, parce que je vais dire

la vérité. Je suis sûr que le gouvernement n'entend pas faire adopter une mesure législative par des députés assis en silence et prétendre terminer le lendemain soir toutes les mesures inscrites au *Feuilleton*.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je crois que le moment est propice pour signaler qu'il est cinq heures.

**M. Langlois (Mégantic):** J'ai commencé à cinq heures moins cinq. Je reprendrai volontiers mon siège si on m'assure de pouvoir continuer mon discours.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. A la reprise du débat, la présidence permettra à l'honorable député de Mégantic de terminer ses remarques.

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, on a discuté de la possibilité de supprimer l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire et de siéger ce soir plutôt que de siéger demain soir jusqu'à dix heures. On a proposé que la Chambre s'ajourne demain soir à six heures plutôt qu'à dix heures. Depuis cette discussion, il a été proposé que nous levions la séance ce soir pour l'heure du souper, de six à sept, pour siéger ensuite de sept heures à onze heures, de sorte qu'il n'y ait pas de perte de temps. Si l'on adoptait cette proposition, les députés pourraient prendre des dispositions pour leurs voyages demain soir après six heures.

**M. Howard:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander une petite précision là-dessus. Si nous nous ajournons demain soir à six heures, alors il n'y aura sans doute pas d'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Est-ce exact?

**L'hon. M. McIlraith:** Je n'avais pas parlé de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire demain, mais si le député a des idées à exprimer à cet égard, je serais heureux de les connaître.

**M. Howard:** Si nous nous ajournons à six heures demain, il n'y aura pas d'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire; nous n'y pouvons rien et je ne suis pas en désaccord. Cela me convient, pourvu que ce soit bien clair et qu'un ordre de la Chambre doit donné à cette fin.

**M. Knowles:** Mon collègue a parlé d'un aspect de la proposition visant les heures de séance d'aujourd'hui et de demain. Si je comprends bien, la proposition veut que la